

Règlement du Magistère de l'iReMMO

2018-2019

Agenda

L'agenda du Magistère est disponible et consultable à tous moments via [ce lien](#). Il est actualisé en permanence concernant les séances et les ateliers ainsi que sur les dates de remise de travaux.

Présence

La présence est obligatoire dans les quatre séminaires et dans les quatre ateliers sélectionnés. À partir de **deux absences non justifiées dans un séminaire**, ce séminaire ne peut pas être validé.

Le justificatif à fournir en cas d'absence doit être un document écrit officiel (certificat médical, attestation employeur, inscription et calendrier universitaires, etc.).

La signature sur la feuille d'émargement fait preuve de présence.

Evaluation

Le Magistère de l'iReMMO donne lieu à la remise d'une **attestation de formation professionnelle**, sous la forme d'un certificat de spécialisation et peut être pris en compte dans le plan de formation de votre institution ou organisme de rattachement (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France).

Les inscrits au Magistère sont évalués sur la base de la remise des **travaux suivants** :

- **une dissertation** par séminaire (de 5 000 à 10 000 signes), sur un sujet imposé (soit 4 dissertations). À rendre un mois après la fin du séminaire concerné sous forme numérique au format PDF à formation-continue@iremмо.org. Un accusé de réception sera envoyé une fois le document reçu.
- **un mémoire final** (de 30 000 à 40 000 signes) sur un sujet au choix en lien avec la région Méditerranée Moyen-Orient validé par un membre de l'équipe de formateurs (responsables de séminaires).

Sujets

Les sujets des dissertations seront donnés par les responsables des séminaires au cours de



leurs séances.

Les sujets de mémoire sont à soumettre sous la forme d'un intitulé, accompagné du nom du directeur-trice de mémoire et d'au moins un paragraphe de proposition de problématique. Avant d'être déposé, il doit être discuté et validé par un des responsables de séminaires qui accepte de le diriger.

Calendrier de remise du mémoire :

Mémoire :

- **15 février 2019** : date de dépôt des sujets de mémoire, validés au préalable par le directeur-trice de mémoire choisi, à envoyer au format PDF à formation-continue@iremмо.org. Un accusé de réception sera envoyé une fois le document reçu.
- **3 juin 2019** : date de dépôt du mémoire sous forme numérique (format PDF à formation-continue@iremмо.org) et 2 exemplaire papier à remettre au secrétariat pédagogique.
- **Entre le 17 et le 30 juin** : soutenance orale devant 2 formateurs dont le directeur de mémoire

Normes de présentation des travaux:

Times New Roman 12, interligne 1.5, marges : 3 cm en haut, en bas, à gauche, 4 à droite.

Toute citation doit être référencée en conformité des règles en la matière et de **manière cohérente** tout au long du mémoire.

Il est possible de rédiger ces travaux en anglais, sur accord des responsables de séminaires pour les dissertations, et du directeur de mémoire pour le mémoire.

Le plagiat est strictement interdit. Toutes les dissertations et tous les mémoire seront analysés via un logiciel anti-plagiat pour identifier les fraudes.

Validation

Le Magistère sera considéré comme validé si la moyenne des notes obtenues aux dissertations et au mémoire est **au moins égale à la moyenne**.

Rattrapage

Un séminaire non validé peut être repassé l'année suivante en se réinscrivant au séminaire concerné.